	12. Surveillance			
	De base	En développement	Avancé	De pointe
	1 2 3	4 5 6	7 8 9	10 11 12
Orientation stratégique	L'INSP effectue une certaine surveillance sur la base des orientations de l'OMS ou de l'intérêt des donateurs, mais la surveillance de nombreuses affections hautement prioritaires fait défaut. L'INSP utilise ou analyse rarement les données collectées.	L'INSP s'efforce de renforcer son système national de surveillance des maladies à déclaration obligatoire. Il cherche à utiliser les données de surveillance pour éclairer les politiques et les programmes. Cependant, la qualité des données limite parfois leur utilité, et il y a souvent un décalage entre ce qui est collecté et analysé et ce qui est nécessaire.	L'INSP exerce une surveillance de qualité sur la plupart des maladies graves. Ses systèmes de surveillance permettent d'orienter les politiques et les programmes sur toute une série de sujets. Lors de la conception et de l'évaluation des systèmes, l'INSP prend en compte tous les aspects de la surveillance, y compris la manière d'optimiser l'utilisation des données.	L'INSP veille à ce que sa surveillance réponde aux besoins de ceux qui utilisent les données, par exemple en impliquant les décideurs. Il évalue régulièrement ses systèmes de surveillance afin d'en maximiser l'utilité et l'efficacité, et abandonne les systèmes qui ne sont plus utiles.
Systèmes	À l'exception des programmes financés par des donateurs, l'INSP ne dispose que de peu de PON et de lignes directrices en matière de surveillance, et celles-ci sont obsolètes et difficiles d'accès. Les examens des données et des systèmes de surveillance sont peu fréquents, voire inexistants.	Il existe des procédures opérationnelles standard pour la notification des maladies à déclaration obligatoire et autres, mais elles sont parfois obsolètes et ne sont pas toujours distribuées aux entités chargées de la notification, telles que les niveaux infranationaux. L'INSP revoit parfois ses systèmes de surveillance, mais les conclusions aboutissent rarement à des améliorations.	L'INSP fournit des PON claires et actualisées pour la surveillance de nombreuses pathologies, qui sont généralement respectées. L'INSP évalue régulièrement les systèmes de surveillance les plus critiques et propose généralement des modifications.	Les PON de surveillance de l'INSP sont des modèles pour d'autres organisations. Le taux de conformité des entités déclarantes est élevé. L'INSP examine régulièrement la qualité et l'utilité des systèmes. Des examens réguliers permettent une amélioration continue.
Ressources	À l'exception des programmes financés par des donateurs, l'INSP dispose de peu de ressources pour assurer la surveillance et d'une capacité limitée pour analyser et utiliser les données de surveillance. Le manque d'ordinateurs et de logiciels ainsi que le manque de formation, y compris au niveau infranational, limitent la collecte et l'analyse des données.	Bien que l'INSP dispose de certaines ressources pour améliorer la collecte de données par les entités déclarantes, celles-ci sont insuffisantes. Le personnel de l'INSP peut effectuer des analyses de données de base, mais il manque de compétences et d'outils pour des travaux plus sophistiqués.	L'INSPI dispose de ressources importantes pour aider les entités déclarantes à améliorer la collecte des données. Le personnel de l'INSP dispose des compétences et des ressources nécessaires pour collecter et analyser pleinement les données et formuler des recommandations sur la base des résultats obtenus.	L'INSP investit considérablement dans tous les aspects de ses systèmes de surveillance. Il travaille à tous les niveaux du système pour renforcer les capacités de collecte, d'analyse et d'utilisation des données appropriées à ce niveau. Il met régulièrement à jour son infrastructure et les compétences de son personnel pour répondre aux besoins actuels et futurs.
Qualité	Les données collectées sont souvent de mauvaise qualité et incomplètes. Les données sont rarement analysées, et les analyses effectuées sont basiques et contiennent des erreurs. La notification des événements de santé publique d'importance imminente, y compris pour les maladies à déclaration obligatoire en vertu du règlement sanitaire international (RSI), est rarement faite en temps utile.	La qualité des données de surveillance est variable. Certaines analyses de données sont opportunes, mais une grande partie des données reste inexploitée. Les rapports ont tendance à être très simples, par exemple le décompte des cas sans calcul de taux ou d'analyse des tendances. La notification des événements à signaler dans le cadre du RSI et d'autres événements susceptibles d'avoir un impact important s'est améliorée.	La surveillance exercée par l'INSP est généralement de grande qualité. Les critères de référence internationalement acceptés aident l'INSP à identifier les domaines nécessitant une amélioration. Les rapports de surveillance sont rédigés en temps utile et comportent souvent des analyses sophistiquées. Les rapports sur le RSI et d'autres événements préoccupants sont presque toujours transmis à l'INSP dans les temps impartis.	L'INSP excelle dans la collecte et l'analyse des données. Il atteint régulièrement des niveaux de référence internationaux et met en œuvre et évalue des approches innovantes en matière de surveillance. L'INSP a contribué à la mise en place d'une solide capacité nationale d'identification et de signalement des événements préoccupants.

Participation	L'INSP n'implique que rarement les parties prenantes dans le choix des données à collecter ou dans la conception de ses systèmes de surveillance. L'INSP partage occasionnellement les résumés de surveillance avec les niveaux infranationaux et d'autres parties prenantes.	L'INSP implique parfois des parties prenantes, telles que les niveaux infranationaux ou les décideurs, dans la planification de la surveillance. Des résumés de surveillance sont parfois publiés sur le site Web ou distribués par courrier électronique.	Les décideurs et autres parties prenantes fournissent régulièrement des informations à l'INSP sur ses priorités et systèmes de surveillance. L'INSP veille à ce que les parties prenantes aient accès à ses conclusions par le biais de son site Web, de bulletins de santé publique et d'autres moyens.	L'INSP cherche activement à obtenir la contribution de diverses parties prenantes afin d'orienter la collecte, l'analyse et la communication des données. Il diffuse largement ses rapports et fournit des efforts particuliers pour partager les résultats qui pourraient être importants au niveau mondial ou utiles à des partenaires non traditionnels, tels que l'industrie.
Impact	Les données de surveillance de l'INSP sont rarement utilisées pour la prise de décision. L'INSP identifie rarement des problèmes graves dans le cadre de sa surveillance.	L'INSP peut fournir quelques exemples de cas où sa surveillance a contribué à établir des politiques ou des programmes ou a permis de détecter rapidement des problèmes nécessitant une intervention.	Les décideurs s'appuient souvent sur les données de surveillance de l'INSP pour établir des programmes et des politiques. L'INSP peut fournir plusieurs exemples de problèmes identifiés à un stade précoce grâce à ses systèmes de surveillance.	La surveillance exercée par L'INSP a un impact majeur sur les politiques et les programmes dans le pays et, souvent, dans le monde entier. L'INSP identifie régulièrement des problèmes de santé publique nouveaux ou émergents à partir des données de surveillance.